

NEW RICHMOND DU 9 AU 11 AOÛT 2019







































Bonjour à tous!

C'est avec grand plaisir que le Club de soccer de New Richmond vous accueille lors de la Coupe Desjardins qui aura lieu du 9 au 11 août prochain. L'ensemble des compétitions se déroulera aux terrains de jeux sur nos trois sites, soit le Parc Chaleur, la Pointe Taylor ainsi que le complexe Sportif Jean-Marie Jobin.

Ce tournoi, devenu une tradition, s'adresse à toutes les équipes locales du Club de soccer BDC ainsi que quelques clubs invités.

Malgré l'aspect compétitif de l'évènement, nous misons que cette rencontre soit festive et amicale et que nos jeunes prennent plaisir à jouer.

Un service de cantine, des installations sanitaires et un parc de jeux seront disponibles sur certains sites.

Le conseil d'administration du club de soccer de New Richmond tient à remercier l'ensemble des bénévoles ainsi que les employés de Soccer BDC sans qui l'organisation d'un tournoi d'une telle ampleur serait impossible.

Nous avons hâte de vous accueillir!

Johane Leblanc, Présidente du Club de soccer de New Richmond





Le Club de soccer de New Richmond souhaite remercier sincèrement ses commanditaires qui ont contribué et rendu possible la tenue de la Coupe Desjardins 2019 :







































Plan du site:

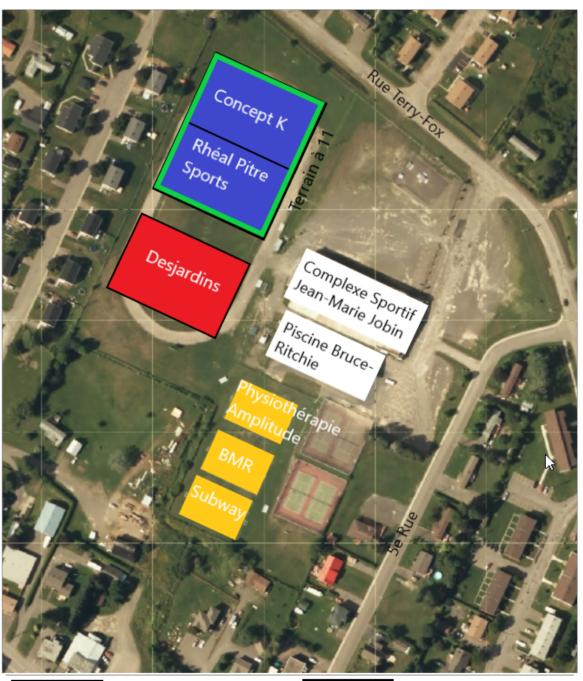
Parc de la Pointe Taylor :







Complexe Sportif Jean-Marie Jobin (Aréna)





Terrain à 7

Terrain à 5



Terrain à 9

Terrain à 11





Parc Chaleur



Terrain à 7



Terrain à 9



Règlements



1. Dispositions générales

1.1. Masculin et féminin

Par souci de simplification, c'est le genre masculin qui est utilisé dans le libellé du présent document quand il s'agit des arbitres, des joueurs, des entraîneurs et de toutes autres désignations de personnes, mais il va de soi que les deux sexes sont concernés.

1.2. Éthique et discipline

Afin que le soccer puisse se pratiquer dans le respect et la cordialité, le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins adopte les "codes d'éthique" du Club de soccer BDC. Ces codes, disponibles en Annexes, s'adressent autant aux joueurs, aux entraîneurs, aux arbitres et aux parents des joueurs.

Advenant le non-respect des spécifications décrites dans les codes d'éthique, la ou les personnes concernées peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires décidées par le comité organisateur du présent tournoi.

1.3. Politique liée à la température

Le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins décidera de l'interruption, du report, de l'annulation et de la reprise des activités du tournoi conséquemment à la température. Les responsables de chaque équipe devront s'informer et suivre les décisions du comité organisateur de même qu'informer à leur tour les parents et joueurs de leur équipe respective.

En cas d'orages électriques et sur l'avis du comité organisateur, il est très important que tous les joueurs quittent les terrains pour éviter tous risques pouvant être causés par la foudre.

Avant une partie, le Comité organisateur décide si la partie doit être jouée suite à l'état du terrain causé par des averses ou à la noirceur.

Le comité organisateur peut décider de changer le lieu, l'heure et la journée d'une partie en tout temps.

Pendant la partie, l'arbitre et le comité du tournoi ont pleine autorité.

1.4. Horaires

Les horaires des parties sont déterminés par le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins. Les horaires seront communiqués le plus tôt possible aux clubs locaux.

Ce comité se réserve le droit de modifier le calendrier des matchs pour toute raison jugée valable. Les équipes sont informées le plus tôt possible.

1.5. Type de tournoi

Le présent tournoi s'adresse seulement aux équipes locales du Club de soccer BDC et certains clubs invités. Ce tournoi est sanctionné par l'Association régionale de soccer de l'Est du Québec (ARSEQ).

1.6. Affiliation des joueurs

Tous les joueurs doivent être affiliés à la Fédération de soccer du Québec pour la saison en cours.

1.7. Affiliation des arbitres

Tous les arbitres doivent être affiliés à la Fédération de soccer du Québec pour la saison en cours. Le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins est responsable de l'assignation des arbitres.

1.8. Terrains et équipements

Le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins demande aux participants, joueurs, entraîneurs et supporteurs, de garder les lieux propres. À cet effet, des bacs verts et bleus seront disposés à plusieurs endroits sur le site.

De même, le comité organisateur demande aux participants, joueurs, entraîneurs et supporteurs, de prendre soin des terrains, des surfaces de jeux et de l'équipement. Tout acte de vol et/ou de vandalisme seront soumis aux autorités judiciaires.

2. Règlements du tournoi

2.1. Formation des équipes

2.1.1. Équité

Afin d'assurer l'équité, lorsqu'il y a plus d'une équipe dans une catégorie donnée dans un même Club local, il faudra que ces équipes soient le plus équilibrées possible.

2.1.2. Nombre de joueurs

Lors d'une partie, une équipe doit respecter les limites du nombre de joueurs (incluant le gardien) suivants:

Catégories	Nombre minimal de joueurs	Nombre maximal de joueurs
U6	4 joueurs	9 joueurs
U8 (F et M)	5 joueurs	12 joueurs
U10 (F et M)	7 joueurs	12 joueurs
U12 (F et M)	9 joueurs	18 joueurs
U14 (F et M)	7 joueurs	18 joueurs

2.1.3. Équipe des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.7., les joueurs doivent évoluer pour une seule équipe pour la durée du tournoi. Cette équipe doit être celle pour laquelle ils ont évolué durant la saison en cours.

Cependant, dans le cas où une équipe ne possède pas ou plus assez de joueurs, 1 <u>sur classement</u> peut être autorisé avec l'accord du comité d'organisation.

2.1.4. Âge des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.7., les joueurs doivent évoluer dans une équipe correspondant à sa catégorie d'âge. Cet âge considère celui qu'il a ou qu'il aura durant l'année en cours.

2.1.5. Sexe des joueurs

Sous réserve de l'article 2.1.7., les joueurs doivent évoluer dans une équipe correspondant à son sexe. On distingue une équipe selon qu'elle soit constituée de joueurs féminins, de joueurs masculins ou des joueurs des deux sexes (mixte).

2.1.6. Catégories de joueurs

Catégories	Âge des joueurs	Sexe de l'équipe	Nombre de joueurs sur le terra
U6	5 et 6 ans	Mixte	3 joueurs + 1 gardien
U8 (F et M)	7 et 8 ans	Féminin ou Masculin	4 joueurs + 1 gardien
U10 M	9 et 10 ans	Masculin	6 joueurs + 1 gardien
U10 F	9 et 10 ans	Féminin	4 joueurs + 1 gardien
U12 (F et M)	11 et 12 ans	Féminin ou Masculin	8 joueurs + 1 gardien
U14M	13 et 14 ans	Masculin	6 joueurs + 1 gardien
U14F	13, 14 et 15 ans (sous dérogation)	Féminin	6 joueurs + 1 gardien

2.1.7. Dérogations concernant l'activité d'un joueur

En accord avec les règlements du Club de soccer BDC, certaines dispositions permettent de déroger aux articles précédents. Pour être conformes et autorisées, ces dispositions devront respecter les conditions décrites aux sous-articles 2.1.7.1. à 2.1.7.4. inclusivement.

2.1.7.1. Joueur actif dans une équipe différente de celle de la saison en cours Advenant que l'équipe locale du joueur ne participa pas au présent tournoi, il pourra être actif pour une autre équipe de son club local et son nom devra apparaître à la feuille d'alignement de cette équipe lors de l'inscription au présent tournoi (sous réserve de la validation de l'organisation du tournoi)

2.1.7.2. Joueur actif dans une équipe de catégorie supérieure à son âge Un joueur pourra, sans faire de demande de dérogation, être actif dans une équipe de catégorie supérieure à celle de son âge. (sous réserve de la validation de l'organisation du tournoi)

2.1.7.3. Joueur actif dans une équipe de catégorie inférieure à son âge

Un joueur pourra être actif dans une équipe de catégorie inférieure à celle de son âge s'il a obtenu l'approbation de sa demande de dérogation de la part du Comité de dérogation du Club de soccer BDC et dont le nom apparait sur la liste des joueurs ayant obtenu une demande de dérogation.

2.1.7.4. Joueur actif dans une équipe qui n'est pas de son sexe

Un joueur pourra, sans faire de demande de dérogation, être actif dans une équipe autre que celle de son sexe si lui et son équipe respecte la condition suivante :

- Le joueur devra être actif dans une catégorie correspondant à son âge.
 et
- pour les catégories U10 et plus, dès qu'un seul garçon est actif dans une équipe de filles, cette équipe sera considérée comme étant masculine.

2.2. Inscription préliminaire

Chaque équipe devra procéder à l'inscription préliminaire. Cette inscription se fera en ligne via le site Planitournoi (planitournoi.com). Ce site de gestion de tournois et de ligues permettra aussi la confection des horaires et la création des feuilles de match.

Voici comment procéder pour inscrire vos équipes sur :

- inscription par mail auprès de THEORET Nancy coordinatrice de la BDC
- réception du chèque d'engagement

2.3. Frais d'inscription et de désistement

Les frais d'inscription des équipes sont les suivants:

- U6: 140 \$ / équipe
- U8 et plus 180 \$ / équipe

Toute équipe qui se désiste après la date limite fixée par le comité organisateur de la Coupe Desjardins sera quand même débitée des frais d'inscriptions.

2.4. Inscription finale

2.4.1. Inscription des entraı̂neurs et des joueurs

Chaque équipe devra se présenter à l'accueil du tournoi en fonction de son stade 70 minutes avant sa première partie. Les entraîneurs et tous les joueurs de l'équipe doivent être présents. Les entraîneurs devront présenter toutes leurs feuilles de match. Seuls les joueurs inscrits sur ses feuilles pourront prendre part aux parties de l'équipe durant la Coupe BDC Desjardins. En aucun cas, des joueurs ne pourront être ajoutés à la liste pendant toute la durée de la compétition.

Tous les entraîneurs et joueurs doivent avoir leur carte passeport en main afin de vérifier l'âge des participants. Chaque joueur recevra et devra porter un bracelet correspondant à sa catégorie.

2.5. Équipements

2.5.1. Pièces d'équipement pendant une partie

Tous les joueurs doivent porter un chandail aux couleurs de son équipe, des culottes, des bas de soccer, des protège tibia et des souliers à crampons.

Les gardiens pourront porter des gants de protection et une casquette. La couleur du chandail du gardien devra être différente de celle des joueurs de son équipe.

À l'exception des gardiens, la partie inférieure des chandails doit être dans les culottes. Les protègetibles doivent être portés sous les bas.

Advenant qu'un joueur ou un gardien porte des lunettes de vision, celles-ci devront obligatoirement être recouverte de lunettes protectrices conformes.

Les joueurs et gardiens de buts ne devront porter aucun bijoux ni autres accessoires pouvant causer des blessures à lui-même ou à autrui.

2.5.2. Couleurs des uniformes

Advenant que l'arbitre juge que les 2 équipes qui s'affrontent ont des uniformes aux couleurs ressemblantes, les joueurs de l'équipe receveuse devront porter des chandails aux couleurs différentes ou porter des dossards aux couleurs différentes.

2.6. Période d'échauffement et début des parties

Afin de ne pas retarder indûment le début des parties, toutes les équipes devront procéder à leur échauffement à l'extérieur du terrain où se tiendra sa partie. Différentes aires en périphérie des terrains de soccer pourront être utilisées à cette fin.

À moins d'un retard causé par une durée excessive d'une partie liée à une blessure, au mauvais temps ou à tout autre raison valable, chaque partie doit débuter à l'heure convenue à l'horaire.

2.7. Inspection d'avant-match

Avant le début de chaque partie et sur demande de l'arbitre, les entraîneurs de chaque équipe devront présenter la feuille d'alignement de son équipe dûment approuvée par le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins.

Les joueurs de l'équipe devront s'aligner sur la ligne de touche et, à l'appel de chacun d'eux, ils devront présenter leurs pièces d'équipement afin de juger de leur conformité.

2.8. Règles de jeux

Le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins adopte les règles de jeux indiquées à la "Loi du jeu de la FIFA 2015-2016".

En accord avec ces documents, le comité organisateur adopte certaines dérogations afin de répondre adéquatement aux besoins des participants.

2.8.1. Circonférence du ballon

Catégories	Type de ballon	Circonférence du ballon
U6	ballon #3	de 57 à 60 cm
U8	ballon #3	de 57 à 60 cm
U10 (F et M)	ballon #4	de 63,5 à 66 cm
U12 (F et M)	ballon #4	de 63,5 à 66 cm
U14M et U14F	ballon #4	de 63,5 à 66 cm

Le club de la BDC s'engage à fournir un ballon par terrain, les clubs locaux doivent fournir un ballon de substitut.

2.8.2. Durées des périodes de jeux

Une partie se divise en 2 demis. Selon les catégories, les durées des demis sont les suivantes :

Catégories	Durée d'une partie	Durée de la mi-temps
U6	1 X 12 minutes	Pas de mi-temps
U8	2 X 12 minutes	5 minutes
U10 (F)	2 X 15 minutes	5 minutes
U10 (M)	2 X 20 minutes	5 minutes
U12 (F et M)	2 X 25 minutes	5 minutes
U14M et U14F	2 X 25 minutes	5 minutes

2.8.2.1. Remise en jeu sur un coup de pied but

Concernant les équipes U6 U8 U10 F et M tous les joueurs doivent entrer dans leur partie et laisser la 1ere passe se jouer en laissant le joueur contrôler le ballon.

Pour les catégories U12 et U14 F et M, uniquement 2 joueurs peuvent rester dans la partie adverse et laisser la 1ere passe se jouer en laissant le joueur contrôler le ballon.

2.8.2.2. Récupération des arrêts de jeu

Chaque partie peut être prolongée pour compenser les arrêts de jeu occasionnés par :

- les remplacements ;
- les soins prodigués aux joueurs blessés ;
- le transport des joueurs blessés hors du terrain de jeu ;
- les manœuvres visant à perdre du temps délibérément ;
- toute autre cause.

La durée du temps additionnel est à la discrétion de l'arbitre. L'arbitre n'a pas à indiquer aux entraîneurs la durée du temps additionnel qu'il ajoute à la partie en cours.

2.8.2.3. Surtemps

Il peut arriver une période de surtemps et/ou une fusillade pour déterminer un vainqueur dépendamment du type de partie qui est jouée. Voir à cet effet l'article 2.8.9. Procédure pour déterminer le vainqueur.

2.8.3. Écart du pointage

Lorsqu'une partie atteint un différentiel de 7 buts, celle-ci peux être arrêtée en fonction de la décision du coach de l'équipe perdante.

2.8.4. Arrêt d'une partie causé par le mauvais temps

Lorsqu'un match est arrêté, il sera considéré joué et complet lorsqu'une seule des conditions suivantes est présente :

- plus du trois quart (3/4) du match est joué;
- lorsque l'écart est de 4 buts ou plus;
- lorsqu'une des deux équipes en cause concède la victoire. Dans cette éventualité, le pointage du match en cours sera considéré. S'il n'est pas en faveur de l'équipe gagnante, le pointage considéré sera de 3-0.

2.8.5. Début des parties

L'arbitre invitera le capitaine de chaque équipe à se présenter au centre du terrain afin de procéder au tirage au sort pour déterminer:

- quelle équipe débutera la partie avec le ballon;
- quelle équipe choisira le côté de terrain duquel il commencera la partie.

2.8.6. Hors-jeu

Le hors-jeu s'applique seulement pour les catégories U12 (F et M) et U14 M (moitié du terrain).

2.8.7. Remplacements durant une partie

Le nombre de substitutions de joueurs est illimité. Ces substitutions doivent se faire par le centre du terrain.

La substitution d'un joueur sera permise dans les situations suivantes, après avoir avisé l'arbitre et obtenu son autorisation :

- au coup de pied de but;
- lorsqu'un but est marqué;
- à la mi-temps;
- lors du remplacement d'un joueur blessé;
- lors des rentrées de touche de son équipe (s'il y a substitution, l'autre équipe peut alors faire un changement de joueur).

2.8.8. Procédure pour déterminer le vainqueur d'une partie

L'équipe qui marque le plus de buts dans une partie l'emporte sur son adversaire.

En cas d'une victoire par forfait une équipe se verra attribuer aucun but contre et 3 buts pour.

En cas d'une égalité du pointage à la fin de la période de jeu règlementaire, les règles suivantes seront appliquées:

- A. Pour une partie jouée à la ronde, la partie s'arrête ainsi. Il n'y a pas de vainqueur et la partie est considérée comme une partie nulle.
- B. Pour une partie jouée en ronde éliminatoire, une fusillade (tirs de pénalité) opposera les deux équipes. L'équipe qui marquera le plus de buts aura une option sur la victoire (elle n'est pas encore considérée comme le vainqueur de la partie). Il s'en suivra de deux périodes de prolongation de 5 minutes chacune.

Si, pendant ces périodes de surtemps, les deux équipes ne marquent aucun but ou marque le même nombre de buts, l'équipe qui a marqué le plus de buts en fusillade remporte la partie.

Si, pendant ces périodes de surtemps, l'une des deux équipes marquent plus de buts que l'autre, c'est elle qui remporte la partie et ce même si c'était l'autre équipe qui a marqué le plus de buts en fusillade. Ceci afin d'enlever indument la pression sur les enfants participant à la fusillade.

2.8.9. Procédure pour déterminer le classement des équipes

Durant une compétition sous forme de tournoi à la ronde, l'ordre de classement des équipes dépend du pointage suivant accordé à chaque équipe pour chacune des parties qu'elle joue :

- une victoire procure trois (3) points;
- une partie nulle procure un (1) point;
- une défaite ne procure aucun point;
- une défaite par forfait enlève un (-1) point.

Malgré les règles précédentes, dans le cas d'une double égalité ou de multiples égalités au classement dans un groupe d'une catégorie donnée, les équipes seront départagées de la façon suivante et selon l'ordre décrit :

- le résultat du match entre ces équipes, si double égalité seulement;
- la plus grande différence de buts (nombre de buts pour soustrait par le nombre de buts contre);
- le plus petit nombre de buts contre;
- le plus grand nombre de buts pour;
- le plus petit total de cartons (1 rouge sera calculé comme 3 jaunes);
- le vainqueur d'une fusillade.

2.8.10. Règles d'une fusillade

Les règles sont les suivantes:

- a) l'arbitre choisit le but contre lequel les tirs seront exécutés;
- b) le jet d'une pièce par l'arbitre détermine l'équipe qui choisira de tirer en premier ou en deuxième;
- c) l'arbitre consigne par écrit chaque tir au but effectué;
- d) les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées cidessous;
- e) les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe;
- f) si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie;
- g) si, après que les deux équipes ont exécuté leurs cinq tirs, toutes deux ont marqué le même nombre de buts ou n'en ont marqué aucun, l'épreuve se poursuit avec les joueurs qui n'ont pas tiré, jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre équipe au terme du même nombre de tentative;
- h) si un gardien de but se blesse pendant l'épreuve des tirs au but au point qu'il n'est plus en mesure de continuer, il peut être remplacé par un remplaçant;
- i) l'entraîneur à la liberté de choisir ses 5 joueurs pour la fusillade;

- j) chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second;
- k) tous les joueurs et les officiels du match peuvent rester sur le terrain de jeu pendant l'épreuve des tirs au but;
- tous les joueurs, excepté celui qui exécute le tir et les deux gardiens de but, doivent rester dans le rond central pendant l'épreuve des tirs au but;
- m) le gardien dont le coéquipier exécute le tir au but doit rester sur le terrain de jeu et ce, hors de la surface de réparation;
- n) sauf dispositions contraires, ce sont les dispositions des Lois du Jeu et les décisions de l'IFAB qui doivent être appliquées lors de l'épreuve des tirs au but;
- o) avant le début de l'épreuve des tirs au but, l'arbitre doit s'assurer que le même nombre de joueurs de chaque équipe se trouve dans le rond central et qu'ils sont habilités à tirer.

2.8.11. Suspension et expulsion

Quiconque reçoit 2 cartons jaunes ou 1 carton rouge dans une même partie est automatiquement suspendu de son équipe pour la partie en cours et pour la partie suivante dans cette compétition.

Quiconque reçoit un troisième carton jaune ou un premier carton rouge est automatiquement suspendu de son équipe pour la partie en cours et pour la partie suivante dans cette compétition.

Quiconque reçoit un quatrième carton jaune ou un deuxième carton rouge est suspendu pour le reste du tournoi.

Les sanctions mentionnées ci-haut ne peuvent en aucun temps être considérées comme les sanctions maximales applicables dans les cas suivants :

- blessure
- violence physique et verbale
- rapport de l'arbitre pour une conduite inconvenante de la part d'un entraîneur, d'un administrateur ou d'une équipe

En cas d'expulsion d'un joueur, l'équipe fautive devra terminer la partie avec un joueur en moins.

Toute personne expulsée doit quitter le terrain immédiatement et se rendre hors de portée de voix du terrain. À défaut de respecter cette exigence, l'équipe pourra perdre le match par forfait.

Le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins pourra également faire appel aux autorités judiciaires pour intervenir auprès de toute personne expulsée qui montre des signes d'agressivité ou qui contrevient de plein gré à la décision du comité organisateur.

L'arbitre a le pouvoir de demander à l'entraîneur de calmer ses supportaires si ces derniers ont un comportement inapproprié. Si la situation perdure, l'arbitre peut arrêter le match et l'équipe fautive perdra par défaut.

Quiconque insulte ou profère des menaces envers quiconque peut se voir refuser l'accès aux sites de jeu.

2.9. Fin de partie

À la fin de chaque partie, les joueurs et entraîneurs des deux équipes devront former deux lignes au centre du terrain et se donner la main.

L'entraîneur-chef de chaque équipe qui s'affronte doit se présenter au responsable de terrain après chaque partie afin de valider et de signer la feuille de match. En l'absence de l'entraîneur-chef, l'entraîneur adjoint pourra signer le bordereau de résultats. Cette feuille indique le résultat de la partie ainsi que le nombre de cartons attribués. Elle sera la seule valide pour la compilation et le marquage du pointage au tableau des résultats. Le bordereau sera jugé valide même si un seul des entraîneurs refuse de le signer.

2.10. Récompenses

2.10.1. Médailles

Les équipes U6 jouent 5 parties (pas de finales) et tous les joueurs recevront une médaille.

Les médailles sont distribuées comme suit :

- gagnants série A : médaille d'or
- finalistes série A : médaille d'argent
- gagnants série B : médaille de bronze

2.10.2. Coupe BDC Desjardins

La Coupe BDC Desjardins sera remise au Club de soccer local qui aura compilé le plus de points selon les règles suivantes:

- 1 point sera donné au Club de soccer local pour chacune de ses équipes qui remportera une médaille de bronze;
- 2 points seront donnés au Club de soccer local pour chacune de ses équipes qui remportera une médaille d'argent;
- 3 points seront donnés au Club de soccer local pour chacune de ses équipes qui remportera une médaille d'or;
- 1 point sera enlevé au Club de soccer local par carton jaune attribué à l'un de ses joueurs;
- 2 points seront enlevés au Club de soccer local par carton rouge attribué à l'un de ses joueurs;
- 2 points seront enlevés au Club de soccer local pour le désistement de l'une de ses équipes après la date limite d'inscription;

- 3 points seront donnés au Club local si 75% et plus de ses équipes de la saison régulière participe à la Coupe BDC Desjardins;
- 2 points seront donnés au Club local si entre 50% et 75% de ses équipes de la saison régulière participe à la Coupe BDC Desjardins;
- 1 point sera donné au Club local si moins de 50% de ses équipes de la saison régulière participe à la Coupe BDC Desjardins;
- 1 point sera donné pour chaque équipe U6 inscrite à la Coupe BDC Desjardins;

2.11. Partie perdue par forfait

Tous les matchs doivent débuter à l'heure prévue. Une équipe qui ne se présente pas sur le terrain avec le minimum de joueurs requis à l'heure annoncée, est déclarée perdante par forfait.

Si aucune des équipes ne se présentent avec le nombre de joueurs requis sur le terrain, les deux équipes sont déclarées perdantes par forfait.

Si une équipe ne peut présenter le nombre de joueurs requis à l'heure prévue pour une raison majeur dûment établie, le comité organisateur de la compétition étudiera la possibilité de reprendre le match.

Toute équipe ne pouvant plus présenter le nombre de joueurs minimaux, refusant de jouer une partie ou refusant de terminer un match est déclarée perdante par forfait.

L'organisation peut se donner le droit d'étudier certains cas exceptionnels.

2.12. Disqualification d'une équipe

Une équipe sera disqualifiée si:

- L'un ou plusieurs de ses joueurs ne respecte(nt) pas les règles décrites aux articles 2.1.2. à 2.1.7. inclusivement;
- Elle n'a pas d'entraîneur présent.

La décision sera rendue par le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins.

2.13. Cas non prévu

Tout cas non prévu aux présents règlements, lors de la compétition, sera tranché par le comité organisateur de la Coupe BDC Desjardins qui se référera aux règlements généraux de la FSQ, de l'ARSEQ, de la FIFA et aux règlements de sécurité de la Fédération.

Ces règles ont pour but de rendre le tournoi le plus amical possible. Nous vous souhaitons un très beau tournoi !



Code d'éthique



*CLUB * BAIE-DES-CHALEURS

CODE D'ÉTHIQUE DU JOUEUR

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2019

- 1. Je respecterai les règles du jeu, mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires, ainsi que les arbitres et tous les bénévoles de la ligue;
- 2. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
- 3. Je ferai de mon mieux pour être un vrai joueur d'équipe en valorisant un bon esprit sportif, en participant avec enthousiasme et motivation et en ayant comme objectif de m'améliorer et performer;
- 4. Je participerai autant aux séances d'entraînement, qu'aux parties. S'il y a un déséquilibre dans ma participation entre les deux, je devrai m'expliquer avec mon entraîneur;
- 5. Je me rappellerai que gagner n'est pas la seule chose qui compte et qu'il est également important de m'amuser, d'améliorer mes habiletés, de me faire des amis et de donner le meilleur de moi-même, lors des entraînements et des parties;
- 6. J'apprécierai tous les bons jeux et toutes les bonnes performances, tant de mon équipe que de mes adversaires et j'en féliciterai les auteurs. Je ne ferai pas de festivités excessives d'après-but ayant comme objectif de ridiculiser l'adversaire;
- 7. Je donnerai la main aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe adverse après chaque rencontre et ce, de façon sportive et respectueuse;
- 8. Je me rappellerai que les entraîneurs et les arbitres sont là pour m'aider. J'accepterai leurs décisions et je leur témoignerai du respect;
- 9. Je respecterai les biens d'autrui et les équipements que le club et la ligue mettent à ma disposition pour pratiquer le soccer. Les actes de vandalisme ne seront pas tolérés et en découleront des pénalités;
- 10. J'accepterai que mon entraîneur instaure des règles de fonctionnement et d'encadrement additionnelles pour la bonne gestion de mon équipe;
- 11. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;

* CLUB * BAIE-DES-CHALEURS

CODE D'ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2019

- Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
- 2. J'enseignerai à mes joueurs à jouer loyalement et à respecter les règles, les officiels et les adversaires;
- 3. Je veillerai à ce que chaque joueur obtienne une formation, un soutien afin qu'ils puissent s'améliorer et performer;
- 4. Je m'assurerai que chaque joueur a un temps de jeu équitable;
- 5. Je ne ridiculiserai pas mes joueurs ni les joueurs et entraîneurs de l'équipe adverse et je ne leur crierai pas s'ils font des erreurs ou parce que leur performance laisse à désirer;
- 6. Je n'oublierai pas que les enfants jouent aussi pour avoir du plaisir et je développerai leur confiance en soi. Je mettrai tout en œuvre afin d'obtenir un climat d'esprit sportif et de camaraderie entre les équipes et entre les joueurs d'une même équipe;
- 7. Je les complimenterai généreusement et je leur donnerai le bon exemple, que ce soit par mon attitude et mon comportement envers l'équipe adverse, les arbitres et autres personnes concernées;
- 8. J'obtiendrai une formation adéquate et je continuerai à perfectionner mes habiletés d'entraîneur;
- 9. Je comprends la tâche difficile des arbitres et je respecte leurs décisions en faisant preuve de civisme;
- 10. Je donnerai la main aux joueurs et aux entraîneurs de l'équipe adverse après chaque rencontre et ce, de façon sportive et respectueuse;
- 11. En cas de non-respect des règles de la part d'un joueur, je n'appliquerai pas de sanctions abusives. Advenant un manquement important de la part d'un joueur au Code d'éthique, j'en ferai appel au Comité de discipline du Club de soccer Baie-des-Chaleurs;
- 12. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;



CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS ET TUTEURS

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2019

- 1. Je n'impose pas à mon enfant de jouer au soccer contre son gré;
- 2. J'inculque à mon enfant des valeurs de respect, de discipline, d'effort et de loyauté envers son équipe et le Club de soccer Baie-des-Chaleurs;
- 3. J'encourage mon enfant à développer ses habiletés et son esprit sportif;
- 4. Je comprends que mon enfant exerce un sport pour son plaisir et non pour le mien;
- 5. J'accepte les limites de mon enfant, ainsi que celle de son équipe, et je ne projette pas d'ambitions démesurées sur eux;
- 6. Je considère la victoire comme un des plaisirs du sport. Je dédramatise la défaite et je reconnais les erreurs comme faisant partie de l'apprentissage;
- 7. Je reconnais les bonnes performances de mon enfant comme celles des autres compétiteurs;
- 8. Je ne ridiculiserai pas un joueur qui a commis une faute ou perdu la partie;
- 9. Je maîtriserai mon tempérament et utiliserai un langage convenable et respectueux en tout temps, car je m'expose à des sanctions : les bagarres et les agressions verbales ne sont pas tolérées;
- 10. Je m'efforce de connaître les règles du sport pour éviter que l'ignorance ne biaise mon jugement envers les décisions des entraîneurs et des officiels;
- 11. Je comprends la tâche difficile des arbitres et je respecte leurs décisions en faisant preuve de civisme;
- 12. Je respecte les entraîneurs et le personnel du Club de soccer Baie-des-Chaleurs et suis conscient de leur implication bénévole;
- 13. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;



CODE D'ÉTHIQUE DES ARBITRES

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS SAISON ESTIVALE 2019

- 1. Je connais très bien les règles du jeu du Club de soccer Baie-des-Chaleurs et je les appliquerai;
- 2. J'obtiendrai une formation adéquate et je continuerai à perfectionner mes habiletés d'arbitre;
- 3. J'interviendrai auprès des joueurs et des entraîneurs avec calme et sérénité et j'utiliserai un langage convenable;
- 4. J'inculquerai au plus jeunes la bonne façon de jouer durant une partie;
- 5. Je serai honnête et juste dans mes décisions. Je n'aurai pas de partipris;
- 6. J'encourage les joueurs et les entraîneurs à faire preuve d'espritsportif;
- 7. Je ne ridiculiserai pas un joueur qui a commis une faute ou perdu la partie;
- 8. Je ne consommerai aucun boisson alcoolisée, aucune cigarette ni aucune autre substance illicite sur les terrains de jeux comprenant aussi les stationnements, les bâtiments et tout autre espace à proximité des surfaces de jeu;